

**COVID19-ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE DAME-SAINT LOUIS : LETTRE 3 – JEUDI
19 Mars 2020 – 16H**

Courrier à l'attention de toutes les familles de l'ensemble scolaire Notre Dame Saint-Louis envoyé par mail

OBJET : Covid19 confinement – accueil des enfants des personnels de santé

Chers parents et chers élèves,

Nous espérons vous trouver en bonne santé et que chacun aura su trouver des solutions pour mettre en place au sein de son foyer une organisation permettant le suivi pédagogique mais aussi des temps de respiration sans écran.

Suite aux annonces du Président de la République et la mise en place des règles de confinement, nous avons reçu de nouvelles consignes qui nécessitent des aménagements dans notre fonctionnement interne, concernant l'accueil des enfants des personnels de santé :

A compter du Lundi 23 Mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre, les enfants des personnels médicaux de l'école Notre Dame et du collège Saint-Louis seront accueillis dans un seul et même lieu au Collège Saint-Louis entre 8H et 17H le lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin de 8H à 12H.

Le midi, les enfants apporteront un pique-nique ou un plat à réchauffer au micro-ondes

Liste des catégories des professionnels concernés à ce jour

- **Tous les personnels travaillant en établissements de santé publics/privés :** hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé...
- **Tous les personnels travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...
- **Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville :** médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie** des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.

Cette liste pourra être réévaluée en fonction d'un travail fin d'identification des fonctions indispensables.

Pour rappel, les enfants pourront être accueillis sur présentation de deux documents :

- Carte professionnelle de santé ou fiche de paye avec mention de l'établissement employeur
- Une attestation sur l'honneur qu'aucun autre mode de garde n'est possible

Si vous avez besoin d'un accueil la semaine du 23 MARS, merci d'inscrire votre enfant en suivant le lien précisé dans le mail

Pour nous contacter, à partir de lundi matin :

Composez le : 04 90 34 01 50

Envoyez un mail à l'école à l'adresse : ecole.notredame2@gmail.com

Envoyer un mail à la vie scolaire du collège : viescolaire-college@stlouis-orange.fr

Envoyer un mail au service informatique : tecinfo@stlouis-orange.fr

Chacun doit se comporter avec civisme et notre rôle est d'offrir un accueil tout en respectant les consignes sanitaires en aidant le personnel médical à effectuer sa mission dans l'intérêt de la Nation.

Nous gardons le lien et reviendrons vers vous régulièrement.

Soyez assurés, chers parents, chers élèves, de notre entier dévouement.

**P.GUYADER
Chef d'établissement
Ecole Notre Dame**

**N.EDORH
Chef d'établissement coordonnateur**